

Québec, le 30 juin 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux  
des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements  
d'enseignement privés,

Comme vous le savez, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, a  
présenté, le 16 juin dernier, en compagnie du conseiller médical stratégique à la  
Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux,  
le D<sup>r</sup> Richard Massé, le plan de match en vue de la rentrée scolaire 2020-2021.

Depuis, les échanges entre le ministère de l'Éducation et les partenaires du réseau  
scolaire se poursuivent de manière continue.

Conscient des défis logistiques importants découlant des consignes édictées par la  
Direction générale de la santé publique le 16 juin dernier en matière de transport  
scolaire, et plus particulièrement de celle concernant la distanciation physique d'un  
mètre à respecter entre les élèves, le Ministère a entamé des discussions avec la  
Direction générale de la santé publique dans l'espoir de voir évoluer cette consigne.

Nous sommes heureux de vous informer qu'au terme de ces discussions, la Direction  
générale de la santé publique a émis de nouvelles orientations concernant le transport  
scolaire, et ce, considérant l'amélioration considérable de la situation épidémiologique  
globale.

Ainsi, les nouvelles conditions sont les suivantes :

- Il n'est plus nécessaire d'observer une distanciation physique d'un mètre entre les  
élèves dans le transport scolaire.
- Désormais, **2 élèves maximum pourront être assis par banquette**, ce qui porte à  
48 le nombre d'élèves pouvant être transportés dans le même autobus scolaire :
  - Privilégier les fratries.
  - Ces élèves devront toutefois demeurer ensemble sur la même banquette, et ce,  
chaque jour. Cette organisation prévisible dans les autobus scolaires permettra

... 2

d'appliquer avec la même rigueur et cohérence les moyens d'identification des personnes ayant été en contact avec une personne infectée, quels que soient les lieux fréquentés (classe, service de garde, autobus scolaire), le cas échéant.

- **Éducation préscolaire et enseignement primaire** : le port du couvre-visage à l'intérieur du véhicule est fortement recommandé.
  - **Enseignement secondaire** : le port du couvre-visage à l'intérieur du véhicule est obligatoire.
  - Du gel antiseptique pour les mains pourra être mis à la disposition des élèves à l'entrée du véhicule.
  - Le nettoyage complet du véhicule sera nécessaire entre le transport de chaque groupe d'élèves.
- Des mesures incitatives de bonne hygiène respiratoire et de désinfection des mains devront également être rappelées aux élèves et à leurs parents au début de l'année.

Rappelons que les conducteurs d'autobus auront accès à l'équipement de protection individuel nécessaire (ex. : masque, visière, etc.). L'installation de barrières physiques du type plexiglas est également une option pouvant assurer leur sécurité.

Malgré cette avancée majeure, l'organisation du transport scolaire ne peut se faire comme en temps normal. Dans le but de réduire le plus possible les risques de contagion, la Direction générale de la santé publique recommande de promouvoir, notamment, certains moyens alternatifs au transport scolaire et de miser sur la conscientisation de chacun pour permettre à tous les élèves de se rendre en classe :

- Faire appel à la solidarité des parents des enfants ayant droit au transport scolaire en demandant à tous ceux qui le peuvent d'assurer leur transport, dans le but de réduire le nombre d'élèves devant être transportés.
- Privilégier le recours à des solutions alternatives actives au transport scolaire en encourageant notamment la participation à des initiatives, dont le Trotibus et les corridors scolaires. Ces derniers favorisent la marche active et sécuritaire tout en faisant la promotion de saines habitudes de vie chez les élèves.

Nous sommes persuadés que la mise en œuvre de ces conditions vous permettra d'organiser plus facilement le transport de vos élèves tout en limitant au maximum les risques de contagion.

Nous vous invitons à diffuser ces renseignements dans votre organisation et à vous assurer de bien en aviser les parents, les élèves et les transporteurs scolaires pour que l'information soit connue de tous et que les efforts soient concertés. Les modalités relatives au déploiement de cette mesure vous seront communiquées prochainement.

Nous demeurons par ailleurs à votre entière disposition au cours des prochaines semaines afin de veiller à ce que vous disposiez de tous les outils nécessaires pour une rentrée scolaire des plus réussies et sécuritaires.

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration et vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in cursive script, reading "Eric Blackburn".

Eric Blackburn